

Blonay - Saint-Légier

Bataille pour du terrain: le sport «encore bafoué»

Le député Sergei Aschwanden s'interroge sur l'abandon d'un projet de centre sportif au profit d'une zone d'activités. L'ély voit une contradiction avec le plan du Canton.

Sylvain Muller

La présentation du premier concept cantonal du sport au début du mois a fait encore une fois bondir Roger Carrard. L'homme se bat en effet depuis des années pour que soit respectée la volonté initiale d'affecter en zone sportive un terrain situé au lieu-dit La Veyre-Derrey sur les hauts de Vevey. En 1989, c'est en effet le projet d'un centre sportif qui avait convaincu les propriétaires de céder leur parcelle de 40'000m².

Malgré ses efforts, cette perspective s'éloigne puisque le Conseil communal de Blonay-Saint-Légier a approuvé en juin 2022 un plan d'affectation prévoyant la création d'une zone d'activités pouvant potentiellement réunir quelque 600 emplois. «En transgression absolue des dispositions qui conditionnent l'acceptation de la vente des terrains à Vevey par les propriétaires concernés et alors qu'il existe à proximité une parcelle légalisée en zone d'activités sur laquelle se trouvent actuellement... deux terrains de foot», rappelle Roger Carrard.

Cette approbation ne l'a cependant pas vraiment surpris. «La plupart des conseillers communaux ont soit oublié, soit jamais entendu parler de la destinée originelle de cette zone», commente cet habitant de Saint-Légier, qui relève l'absence d'une réelle participation citoyenne sur ce dossier. «Par contre, voir Madame Luisier présenter ce concept cantonal en faveur du sport moins de trois ans après avoir défendu la création de la zone d'activités lors d'une séance d'information pu-



Le club de tennis de Vevey est notamment installé sur la parcelle vouée à devenir une zone d'activités économiques. CHANTAL DERVEY - ARCHIVES

«L'affectation sportive a été remise en question en 2015-2016, à la fois sur la base d'études régionales sur la localisation des équipements sportifs et à la lumière des besoins en zones d'activités dans la région.»

Philippe Racine, responsable communication du Département des institutions, du territoire et du sport

blique par vidéo (ndlr: on était en plein Covid) m'interroge.»

Soutien de poids

Roger Carrard a toutefois trouvé cet hiver un soutien de poids en la personne de l'ancien judoka Sergei Aschwanden. Ce dernier a déposé le 16 janvier dernier une interpellation intitulée «Le sport, encore une fois bafoué, ... et cette fois sur la Riviera?» Le député PLR y pose plusieurs questions qui pourraient mettre sa collègue de parti dans l'embarras.

«Je défends et je défendrai le sport jusqu'à mon dernier souffle, indépendamment de la vie politique, se justifie le vice-champion du monde de judo 2003. Je demande des réponses en lien avec le discours tenu, qui est visiblement contradictoire avec la réalité sur le terrain. J'aimerais comprendre ce qu'il s'est passé pour La Veyre-Derrey pour voir si je peux ensuite déposer une motion qui permettrait de protéger les zones similaires.»

Long processus

Contactée, la présidente du Conseil d'État répond par l'entremise du responsable communication de son département, Philippe Racine. Il rappelle d'emblée qu'une planification territoriale est un long processus et que ce projet a démarré

près de vingt ans avant que l'ancienne syndique de Payerne n'accède à l'Exécutif cantonal.

«L'affectation sportive a été remise en question en 2015-2016, à la fois sur la base d'études régionales sur la localisation des équipements sportifs et à la lumière des besoins en zones d'activités dans la région. Ce travail a été fait au niveau communal, à celui du projet d'agglomération Rivelac, et à celui du Canton dans le cadre de la politique des pôles de développement du Conseil d'État.»

Pas d'emprise

Selon les explications fournies, tout cela a conduit le gouvernement, en concertation avec la Commune, à définir le site comme site stratégique de développement d'activités (SSDA), le seul du genre identifié pour l'ensemble du périmètre de Rivelac. En résumé, Christelle Luisier Brodard aurait hérité d'une situation sur laquelle elle ne pouvait plus avoir d'emprise.

À noter enfin que les conseillers communaux de Vevey Jérôme Christen et Serge Ansermet ont déposé une interpellation intitulée «Revenir à la raison et réaliser un centre sportif à La Veyre-Derrey». Cette dernière devrait être traitée lors de la séance du 14 mars prochain.

Le destin de la patinoire divise les élus morgiens

L'eau et la glace

Alors que deux consortiums planchent sur la rénovation, la procédure choisie est sévèrement critiquée par la commission chargée d'examiner le dossier.

La patinoire des Eaux-Minérales a une nouvelle fois fait parler d'elle lors de la dernière séance du Conseil communal de Morges. Il s'agissait, pour le délibérant, de se prononcer sur les réponses apportées à deux motions concernant celle qu'on appelle le «dino-saure», qui est en train de se muer en serpent de mer, d'autant que la création d'une piscine couverte est désormais intégrée à sa rénovation actuellement à l'étude.

Relativement similaires, les deux interventions (l'une du PLR, l'autre du PS et indépendants de gauche) demandaient, en substance, d'assurer une surface de glace et un bassin intérieur pérennes et durables. Deux textes à la valeur désormais symbolique, vu l'avancée du dossier depuis lors.

La Municipalité privilégie en effet l'assainissement du bâtiment actuel plutôt que de le raser pour le rebâtir ou d'en construire un autre ailleurs, pour des raisons de coûts et d'impact environnemental. En parallèle, une piscine couverte et un collège seraient construits sur la parcelle voisine, et les deux systèmes reliés en souterrain.

La gauche critique notamment le choix d'un partenariat public-privé, en plus de regretter que l'option de construire une infrastructure mixte, par exemple au parc des Sports, avec piscine et patinoire sous le même toit, ait été écartée à la hâte par la Muni-

cipalité, soucieuse d'aller vite après les déboires techniques des dernières saisons. En face, la droite loue au contraire l'action de l'Exécutif dans une situation dont l'urgence semble être le seul élément à faire l'unanimité.

Piscine prioritaire

L'opposition entre les deux bords de l'hémicycle s'est confirmée lors des débats, alors que dans leurs bureaux techniques, deux consortiums candidats à la rénovation de l'enceinte sont déjà en train de plancher sur leur projet respectif. Ils ont jusqu'à cet été pour rendre leur copie.

Et c'est justement le point que déplore la gauche, elle qui aurait souhaité que le délibérant soit davantage impliqué dans le choix de la stratégie et l'élaboration du cahier des charges. Elle critique en outre le manque de garanties, à ses yeux, portant sur la potentielle piscine couverte (dans le quartier Prairie-Nord), alors que celle-ci semble une priorité plus chaude que la glace, selon un sondage de la population commandé par la Ville. «Un crédit d'étude devrait être déposé courant 2024», a assuré la syndique, Mélanie Wyss, face aux doutes affichés.

Duel gauche-droite

La première motion PLR a débouché sur un match nul: 41 oui contre 41 non et 4 abstentions, forçant le président du Conseil Pascal Martin à jouer aux arbitres, lui qui a tranché en faveur du oui, alors que la motion de la gauche - aux allures de doublon - a été écartée.

Le match retour, qui aura assurément lieu, se jouera lors du crédit de construction, qui sera scruté à la loupe par des élus à l'enthousiasme très mesuré sur le sujet. **Cédric Jotterand**



L'intérieur du bâtiment actuel, à assainir. Deux consortiums se penchent sur la question. CHRISTIAN BRUN

Des logements d'utilité publique sur les parcelles Nestlé

Vevey

Les élus vont empoigner l'aménagement de Plan-Dessus jeudi. L'enjeu: réaménager des zones industrielles, seuls lieux de requalification possibles.

Plus d'une décennie que deux parcelles en zone à bâtir, situées au nord des rails à Vevey, attendent d'être réaménagées. Pour saisir les enjeux de ce dossier urbanistique, rembobinons de quelques années. Propriétaire des parcelles, Nestlé a fait élaborer deux plans d'affectation, «Avenue Reller» et «Rue de Fribourg», dans le but de réaliser des logements et des locaux d'activités.

Avec le changement de législature, et deux années dévolues à la finalisation du plan directeur communal, l'Exécutif présente une version améliorée des deux

plans d'affectation qui pourraient accueillir jusqu'à un maximum de 800 nouveaux habitants.

Les projets englobent désormais plus d'espaces verts, des cœurs d'îlots publics arborés en pleine terre, des constructions en bois et des logements d'utilité publique. De plus, la Ville a réussi à négocier avec Nestlé un aspect non négligeable: elle peut devenir propriétaire de l'îlot Est du plan d'affectation «Rue de Fribourg», une fois les permis de construire des projets délivrés.

«C'est une chance unique pour Vevey. Nous pourrions ainsi développer des logements coopératifs et innovants, des équipements publics (par ex. parascolaire) et construire un parking souterrain public», souligne Antoine Dormond, municipal chargé de l'Urbanisme.

Une amélioration qui a motivé les Verts à retirer leur opposition.

«Les plans d'affectation ont beaucoup évolué, confirme Colin Wahli au nom des écologistes veveysans. La Municipalité a réussi à renégocier des conditions exigeantes pour avoir une meilleure proposition urbanistique de ces deux parcelles, ce qui justifie le retrait de notre opposition.»

Encore des désaccords

Malgré une séance de conciliation, le projet «Avenue Reller» crispe encore. «Le choix de la démolition est extrêmement problématique», détaille un opposant qui souhaite rester anonyme. C'est aussi ce point qui chiffonne certains élus. «Démolir pour reconstruire, c'est un non-sens du point de vue de l'énergie grise. Nous aimerions éviter le gaspillage du béton», précise Alain Gonthier, de Décroissance-Alternatives. Mais le groupe reconnaît la nette amélioration urbanistique de ces projets.

«Le bâtiment en question est un gouffre énergétique, précise Antoine Dormond. De plus, la parcelle est actuellement pratiquement 100% sur dalle puisque les constructions souterraines dépassent largement l'emprise du bâtiment, condamnant le développement d'une arborisation pérenne. Le projet prévoit un cœur d'îlot arboré en pleine terre qui permettra de lutter efficacement contre les îlots de chaleur.»

Responsable du parc immobilier de Nestlé, Gérard Baumann tient aussi à préciser que la morphologie actuelle du bâtiment n'est pas conforme au plan directeur communal qui vient d'être adopté. «La démolition est un mal pour un bien. Si l'immeuble actuel est réaménagé en l'état, il ne pourrait accueillir que quelques rares privilégiés dans des logements de type lofts.»

Noémie Desarzens

La Main Tendue Vaud cherche des bénévoles

Social

L'association de soutien manque de volontaires pour répondre aux appels, aux e-mails et aux chats. Une soirée d'information aura lieu le 20 mars à Lausanne.

La Main Tendue Vaud cherche des bénévoles pour compléter son équipe de répondants. Ceux-ci seront amenés à s'engager environ vingt-cinq heures par mois - dont une nuit - au poste régional de Lausanne.

En 2023, «plus de 50 répondantes et répondants bénévoles se sont relayés pour répondre à plus de 35'000 appels provenant du canton de Vaud, ainsi que des centaines d'e-mails et de chats»,

a fait savoir lundi l'antenne vaudoise de l'association dans un communiqué.

Une soirée d'information, sans engagement, aura lieu le mercredi 20 mars à 20 h, à la Haute École de travail social de Lausanne. Les personnes intéressées à s'impliquer pourront ensuite suivre une formation s'étalant sur neuf mois.

Sur son site internet, La Main Tendue rappelle qu'elle se veut un «point de contact de premier secours émotionnel». Ses services de soutien, disponibles 24 h/24, 7 j/7, s'adressent en premier lieu aux adultes et sont assurés par des bénévoles formés de manière professionnelle. **ATS**

La Main Tendue est joignable par téléphone au 143, par chat ou par courriel. Infos sur le site www.143.ch